

La charte

Nos convictions Notre promesse

Nous sommes convaincu·e·s que nous ne limiterons pas les changements climatiques sans une transition énergétique ambitieuse. Cette transition doit être socialement juste.

Face à ce défi, la recherche d'équité impose une solidarité entre toutes et tous : c'est la Solidarité climatique, une cause que nous défendons depuis longtemps et qui doit être aujourd'hui portée sur tous les territoires. Tous les acteurs et toutes les actrices de la société doivent pouvoir se l'approprier.

Notre vision Notre mission

La transition énergétique est un levier majeur pour mettre cette solidarité en pratique. Elle vise à permettre l'accès de toutes et tous à des services énergétique durables et à promouvoir une consommation énergétique responsable.

Lutter contre les changements climatiques et la pauvreté est au coeur de notre mission. Pour cela, le Geres encourage le développement et la diffusion de solutions innovantes et de proximité, il accompagne les politiques territoriales climat-énergie et il mobilise tous les acteurs autour de la Solidarité climatique en les incitant à agir et à soutenir les plus vulnérables.

5 principes éthiques

1 • RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE

Au quotidien, le Geres s'engage notamment auprès des populations en situation de précarité et s'attache dans la mise en œuvre de ses projets à la préservation de l'environnement. Nous sommes particulièrement attentifs à la qualité de nos actions, de nos services et de nos installations afin de minimiser notre empreinte écologique.

2 • RESPECT DES CULTURES ET DES MODES DE VIE

Le Geres s'implique au plus près des populations, en s'attachant à respecter et à préserver les modes de vie et les cultures locales, et à prendre en compte la notion de genre (rôles attribués aux femmes et aux hommes). Nos équipes agissent pour renforcer les compétences des populations bénéficiaires afin qu'elles puissent décider, orienter et maîtriser leur devenir.

3 • RESPECT DES PRINCIPES DE LOYAUTÉ ET DE TRANSPARENCE

Par souci d'intégrité, le Geres refuse de dénaturer sa démarche d'action et/ou de rechercher des résultats par opportunisme financier, et rejette la corruption sous toutes ses formes.

De plus, le principe de loyauté nous impose de tenir à disposition de nos partenaires et nos bénéficiaires, par le biais d'un rapport annuel, une information transparente, complète, traduisant fidèlement les opérations et les comptes, et régulièrement vérifiée par des audits externes.

4 • RESPECT DE LA LÉGALITÉ ET DES DROITS DES SALARIÉS

Le Geres applique les conventions internationales, ainsi que les lois, les règlements et usages en vigueur dans chaque pays où ses représentations exercent leurs activités. Nous veillons au respect des droits des salariés, à nous comporter à l'égard de chacun avec dignité, dans un total respect de la vie privée, tout en assurant le dialogue social.

5 • RESPECT DU PRINCIPE DE SÉCURITÉ

Le Geres s'attache à mettre en œuvre sur le terrain une politique active de prévention en matière de santé et de sécurité, notamment envers ses équipes intervenant dans des zones de conflits ou de guerre. Il garantit le cadre logistique en cas d'évacuation.

5 principes d'action

Le Geres tient compte de la complexité du développement par une approche globale et pluridisciplinaire des problématiques, afin de créer les conditions de la pérennité des solutions techniques, des savoirs et des compétences.

Les actions du Geres ont pour principal objectif de rechercher et de développer des méthodes ou des pratiques qui seront appliquées ou répliquées par d'autres ; soit par les bénéficiaires, soit par tout autre acteur du développement. Pour nous, répondre à cet objectif nécessite de rassembler cinq conditions, qui constituent nos principes d'intervention.

1 • CO-DÉVELOPPER DES SOLUTIONS ADAPTÉES

À partir d'un contexte et d'un problème donné liés à l'une de ses thématiques, le Geres a pour objectif premier de concevoir, de développer, de tester, de valider et de réaliser des solutions techniques. Elles doivent être adaptées aux ressources matérielles, environnementales, culturelles et financières des acteurs et des populations auprès desquels nous intervenons.

2 • PERMETTRE LA MAÎTRISE LOCALE DES INNOVATIONS

Le Geres soutient l'émergence ou renforce une structure locale à même de gérer, pérenniser et gouverner les solutions proposées et décidées. Il choisit de capitaliser et de référencer ses techniques, et d'en permettre la diffusion. Nous évitons en outre de substituer des acteurs techniques locaux par des ressources extérieures, et nous associons à nos projets les pouvoirs publics locaux et les agences d'état dans le cadre de leur mandat.

3 • INSCRIRE L'ACTION DANS L'INTÉRÊT COLLECTIF DES POPULATIONS CIBLES

Les actions du Geres doivent s'inscrire dans l'intérêt d'un bénéfice collectif et non dans le renforcement des intérêts particuliers ou des positions dominantes. Lorsque nécessaire, ce principe se traduit par l'assurance que la population en situation de précarité est prise en compte par des mesures complémentaires.

4 • PROPOSER DES SOLUTIONS ÉCONOMIQUEMENT VIABLES

Le Geres s'assure que toutes les conditions économiques sont réunies pour garantir la viabilité des solutions proposées. Nous veillons ainsi à l'accessibilité financière de nos solutions par les bénéficiaires finaux. Par ailleurs, nos équipes impulsent ou soutiennent les mécanismes d'intégration dans le marché local, pour que la diffusion des solutions puisse être portée par le secteur économique, et se maintenir de façon autonome.

5 • CONTRIBUER À LA PRISE DE CONSCIENCE DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE

Face aux risques de la déforestation, aux méfaits des changements climatiques, à la raréfaction des ressources naturelles, il est nécessaire d'accompagner les populations à faire évoluer leurs pratiques et à s'adapter à de nouvelles situations. Dans ce cadre, le Geres met en œuvre les actions de sensibilisation et de formation appropriées, selon les cibles ou les interlocuteurs : pouvoirs publics, partenaires locaux, populations, communautés, etc. Faire prendre conscience des menaces et des enjeux à l'ensemble des partie-prenantes est une priorité pour nous, car l'intégration et l'acceptation des nouvelles résolutions à adopter représentent un gage de survie et une des conditions essentielles pour un avenir durable.

Le Geres entend se développer sur la base de ces valeurs et de ces principes. Ils sont mis en œuvre par son Conseil d'Administration, sa direction et ses équipes. Ils constituent le fondement des rapports de confiance entre l'organisation, ses partenaires, ses bailleurs et les bénéficiaires finaux.



Geres

Siège : 2, cours Foch - 13400 Aubagne - France
Tél. : +33 (0)4 42 18 55 88 - Fax : +33 (0)4 42 03 01 56

www.geres.eu

contact@geres.eu